

## NORMES CLINIQUES

### Services préventifs

Les mesures préventives prises par les optométristes incluent :

- les conseils aux patients sur l'hygiène et la santé oculovisuelle, notamment en ce qui concerne les rayons ultraviolets, le tabagisme, l'alimentation et la supplémentation nutritionnelle lorsque celle-ci est indiquée;
- la promotion d'examen visuels réguliers pour maintenir une bonne vision, en fonction des groupes d'âge et des risques;
- l'énumération pour les patients concernés des signes et symptômes particuliers à certaines pathologies (ex : décollement de rétine) et le rappel de l'importance de communiquer rapidement avec l'optométriste dès leur apparition;
- le protocole de gestion des urgences oculaires :
  - à l'intérieur des heures d'ouverture de bureau;
  - en dehors des heures d'ouverture du bureau.
- les recommandations relatives à l'ergonomie et à l'environnement;
- la prévention par lentilles ophtalmiques :
  - notamment par bi-lentilles, lunettes de sécurité;
- la référence, s'il y a lieu à un collègue ou à un autre professionnel;
- le rapport aux autres praticiens, aux institutions ou au gouvernement des renseignements pertinents et requis;
- l'application des mesures d'hygiène pour contrôler le danger d'infection notamment:
  - se laver les mains entre chaque patient;
  - utiliser des gants de latex ou vinyle si nécessaire;
  - utilisation de masque ou de lunettes de sécurité si nécessaire;
  - désinfection des instruments, des verres de contact ou des surfaces;
  - pouvoir se départir adéquatement des déchets contaminés, des mouchoirs et des agents pharmaceutiques.